



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 décembre 2021

| Nombre de conseillers en exercice | Présents | Excusé avec pouvoir | Absent |
|-----------------------------------|----------|---------------------|--------|
| 15 | 14 | 0 | 1 |

1-Approbation du PV du 16 novembre 2021

Le procès-verbal du conseil du 16 novembre est adopté à l'unanimité.

1. Agriculture : sollicitation du conseil départemental de l'Isère pour la mise en place de la réglementation des boisements

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter le président du conseil départemental afin qu'il mette en œuvre une réglementation sur le boisement sur le territoire de la commune de Mens.**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande.**

2. TRAVAUX : LA CROIX BAS ST GENIS - RUE DES ALPAGES / demande de subvention DETR 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux de sécurisation de voirie de la rue des Alpagnes, comme suit :**

| | Dépenses (HT) | Recettes (HT) | |
|---------------------------------------|---------------|--|-----------|
| Reprise enrobé-sécurisation de voirie | 285719, 50 € | DETR (20%) | 57 021 € |
| | | Département-Maison du territoire (50%) | 142 553 € |
| | | Autre financement public (prise en charge enrobé par | 62 575 € |

| | | | |
|-------|------------|-----------------|-------------|
| | | CD) | |
| | | Autofinancement | 23 570,50 € |
| TOTAL | 285719,50€ | | 285719,50 € |

- de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture de l'Isère au titre de la DETR 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subventions.

3. EAU POTABLE : PROGRAMME DES TRAVAUX inscrits dans le contrat de rattrapage structurel 2022-2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du projet de contrat de rattrapage structurel élaboré pour les communes classées ZRR de la Communauté de Communes du Trièves ;
- de s'engager à satisfaire aux conditions préalables d'accès aux financements de l'agence et du Département, et à démarrer les projets « Renouvellement du réseau d'eau potable de la Croix Bas Saint Genis » et « Mise en œuvre d'une unité de potabilisation de l'eau (turbidité), renouvellement du réseau d'eau potable, réhabilitation des réservoirs (dont les Granges) » selon l'échéancier indiqué dans le plan d'action du contrat et en tout état de cause avant la fin 2024 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat.

4. FINANCES : Autorisation d'engagement des crédits d'investissements 2022- Budget général M14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de faire application de cet article à hauteur de 25 %, du BP 2021 du budget général soit 297 708 €
- de dire que les principales dépenses d'investissement concernées sont :
 - o Autres aménagements de voirie et réseaux (30000.00) €
 - o Acquisitions/Etude bâtiments-équipements -matériels : (200000.00) €

5. FINANCES : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements 2022- Budget de l'Eau et Assainissement M. 49

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de faire application de cet article à hauteur de 25 %, du BP 2021 M49 soit 67 178.00 €
- de dire que les principales dépenses d'investissement concernées sont :

- **des travaux sur les réseaux eau potable et assainissement pour un montant de 20 000 €**
- **de l'achat de compteurs et matériels pour 10 000 €**

06- FINANCES : Tarifs Municipaux pour 2022 (*hors tarifs de l'eau*)

A afficher dans sa totalité.

* * * *